

**Nous contacter :**

Du lundi au vendredi 8h - 19h / samedi 9h - 12h
Service d'urgence 24h/24 - 7j/7

0 969 3605 06

Prix d'un appel local

Depuis l'étranger : +33 4 93 96 10 82

Nous écrire :

Régie Eau d'Azur - TSA 91114 - 06209 Nice Cedex 3

DEMANDE D'ATTESTATION DE DESSERTE EN EAU POTABLE

A adresser à l'exploitant du réseau d'eau potable : (cf. : adresse ci-jointe)

Cadre réservé à l'exploitant :

Réf :	Code contrat	Année	Code commune	n° d'ordre
--	--	--	--	----

Cadre à remplir par le demandeur

Nom du propriétaire de la parcelle à desservir : Melle, Mme, M.	Nom du demandeur : Melle, Mme, M.
Adresse de la parcelle à desservir :	Adresse :
Commune : Lieudit :	Téléphone:
Section cadastrale :	
N° de parcelle :	

Demande déposée pour un :
(case à cocher)

- ☐ Permis de construire (PC),
☐ Certificat d'urbanisme (CU),
☐ Branchement hors CU et PC

- ☐ Branchement pour habitation existante,
☐ Branchement d'arrosage
☐ Division de parcelles
☐ Autres à préciser.....

Type de construction : (case à cocher)

- ☐ Maison individuelle,
☐ Logements collectifs,
☐ Lotissement,

- ☐ Bâtiment industriel,
☐ Autres à préciser
- ☐ Sans objet.

Nombre de logements:

(en l'absence de précision, l'attestation sera délivrée pour un seul logement)

Si une défense incendie doit être assurée, le demandeur devra en préciser impérativement les caractéristiques.

Outre les informations ci-dessus le demandeur devra joindre obligatoirement à sa demande :

- un plan cadastral,
- un plan de situation,
- un plan de masse du projet
- pour les immeubles, un plan en coupe coté (donnant la hauteur de l'immeuble)
- pour les lotissements, un plan VRD

Si le demandeur n'est pas le propriétaire :

- autorisation écrite du propriétaire

Si cela concerne une division de parcelles, fournir le plan de projet

Date de dépôt de la demande : à le :

Signature

DESSERTE EN EAU POTABLE

Une **attestation de desserte en eau potable** est à joindre au dossier de permis de construire ou de certificat d'urbanisme qui sera déposé en mairie.
Pour faire une demande d'attestation de desserte, adressez-vous à l'exploitant du réseau d'eau de votre commune (liste ci-dessous).

LISTE DES AGENCES

Exploitants	Concerne les communes de
REGIE EAU D'AZUR AGENCE RIVE DROITE 594, avenue Pierre et Marie Curie 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR Tél. : 09.69.36.05.06	▪ Bonson ▪ Le Broc ▪ Cagnes-sur-Mer ▪ Carros ▪ Gilette ▪ Saint-Laurent-du-Var ▪ Vence
REGIE EAU D'AZUR AGENCE DE NICE CAMIN RENE PIETRUSCHI 06100 NICE Tél. 09 69 36 05 06	▪ Beaulieu-sur-Mer ▪ Cap d'Ail ▪ Eze ▪ Falicon ▪ La Trinité ▪ Nice ▪ Saint-André-de-la-Roche ▪ Villefranche-sur-Mer ▪ Saint-Jean-Cap-Ferrat
REGIE EAU D'AZUR AGENCE DE CARROS 2458, route de la Zone artisanale de la Grave 06510 CARROS Tél. 09 69 36 05 06	▪ Aspremont ▪ Castagniers ▪ Colomars ▪ Gattières ▪ La Gaude ▪ Levens ▪ La Roquette-sur-Var ▪ Saint-Blaise ▪ Saint-Jeannet ▪ Saint-Martin-du-Var ▪ Tourrette-Levens
REGIE EAU D'AZUR SECTEUR VESUBIE 3, rue Pierre Guigonis 06450 ROQUEBILLIERE Tél. 09 69 36 05 06	▪ Belvédère ▪ Duranus ▪ La Bollène-Vésubie ▪ Lantosque ▪ Roquebillière ▪ Saint-Martin-Vésubie ▪ Utelle ▪ Venanson
REGIE EAU D'AZUR SECTEUR TINEE Place Jean Gaïssa 06420 ISOLA Tél. 09 69 36 05 06	▪ Bairols ▪ Clans ▪ Ilonse ▪ Isola ▪ La Tour ▪ Marie ▪ Rimplas ▪ Roubion ▪ Roure ▪ Saint-Dalmas-le Selvage ▪ Saint-Etienne-de-Tinée ▪ Saint-Sauveur-sur-Tinée ▪ Tournefort ▪ Valdeblore